

**N°DELB-20250034**

Date de la convocation : 13 mars 2025

Publication sur le site internet le : 20 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23    Votants : 31    Absents : 8

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, LEMERCIER Rodolphe
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, Mme LAPORTERIE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, Mme OUARRAOU qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, Mme SOWYK, M. LERMECHAIN qui a donné pouvoir à Mme LINDENMANN, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. DA SILVA

**Secrétaire de séance** : Madame CRESSON

**34 - Technique – Eau Potable – PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) - Demande de subvention à l'Agence Eaux Seine Normandie**

Le PGSSE est le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau. Son objectif est de donner une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable de notre communauté. Il vise notamment à qualifier les risques potentiels et à proposer des mesures pour les réduire au maximum.

L'arrêté du 3 janvier 2023 (relatif au PGSSE) fixe les délais d'élaborations de ces plans :

- Au 12 juillet 2027 pour les zones de captage
- Au 12 janvier 2029 pour le système de production et de distribution.

En partenariat avec l'ARS et l'Agence Eau Seine Normandie un projet de cahier des charges prenant les directives connues et incluant notre système de production mais aussi la protection sur le BAC (Bassin D'alimentation de Captage) a été élaboré.

L'intérêt de faire dès aujourd'hui ce plan est de permettre d'inclure les charges qui en découleront dans les prescriptions de notre consultation de délégation de service public qui sera lancée fin 2025 pour aboutir au printemps 2027, date d'achèvement du contrat actuel de Veolia.

L'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) participe à hauteur de 80 % pour l'élaboration de ces plans.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : de solliciter de l'Agence Eau Seine Normandie une subvention à hauteur de 80 %.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents et les écritures administratives ou financières correspondant à la gestion de cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**

**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*